

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 922-5** modifiant le Règlement 922 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin d'y interdire ou d'y permettre la circulation sur le chemin du Fer-à-Cheval, le boulevard Armand-Frappier et d'autres rues

Le ministère des Transports du Québec a approuvé le règlement 922-5 le 22 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 30 juin 2022.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate

Publication : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 30 juin 2022.

Avis de motion	2022-04-12
Projet de règlement	2022-04-12
Adoption	2022-05-10
Approbation MTQ	2022-06-22
Entrée en vigueur	2022-06-30

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 922 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y INTERDIRE OU D'Y PERMETTRE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET D'AUTRES RUES

ATTENDU QU'il y a lieu d'interdire la circulation des camions et des véhicules outils sur le chemin du Fer-à-Cheval, de la limite territoriale de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville jusqu'au boulevard des Hauts-Bois, ainsi que sur les avenues des Bâtisseurs et des Pionniers;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre la circulation de ces véhicules sur la rue de Murano, sur le chemin du Fer-à-Cheval, du boulevard Armand-Frappier jusqu'au carrefour giratoire situé à l'intersection de l'avenue Jules-Choquet, ainsi que sur le boulevard Armand-Frappier, plus particulièrement entre les bretelles des sorties 102 de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE les annexes « A » et « B » du *Règlement 922 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* doivent faire l'objet d'une modification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le n° 22-195;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'annexe « A » du règlement 922, intitulée « Liste des rues interdites à la circulation de camions et véhicules outils », est remplacée par l'annexe « A » jointe au présent règlement;

ARTICLE 2 L'annexe « B » du règlement 922 est remplacée par l'annexe « B » jointe au présent règlement;

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur après l'approbation du ministre des Transports, le tout conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce onzième (11^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-deux (2022).

(s) Mario Lemay
Mario Lemay
Maire

(s) Alexandrine Gemme
Alexandrine Gemme
Greffière adjointe

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES
OUTILS**

Abbé-Théoret (avenue de 1')
Adélarde-Godbout
Adolphe-Chapleau
Alain-Grandbois
Albert-Ferland
Albert-Lozeau
Albert-Tessier
Alfred-Pellan
Alsace (de 1')
Amboise (place d')
Anémone (de 1')
Angoulême (d')
Anjou (d')
Annecy (place d')
Arcade (de 1')
Armand-Frappier (boulevard) : de la bretelle d'entrée de la sortie 102 Est (située près du
boul. N.-P.-Lapierre) jusqu'à la rue Principale
Arthur-Buies
Aubert-De Gaspé
Auvergne (d')
Avignon (d')

Barcelone (de)
Barrage (du)
Basile-Routhier
Bâtisseurs (avenue des)
Beauchemin
Beauchesne (croissant)
Bel-Horizon (avenue du)
Belle-Rivière (chemin de la) : (du chemin de Touraine vers le nord jusqu'au
1310, chemin de la Belle-Rivière)

Belle-Rivière (rang de la)
Bellevue
Belvédère (du)
Belvédère (place du)
Bénard
Benjamin-Sulte
Benoit
Bernadette
Bernadette-Trudeau
Bertrand
Bissonnette
Blain
Blaise-Pascal
Blois (place de)
Boischatel (place)
Bois-Franc (du)
Borduas
Borduas (place)
Bouleaux (place des)
Bouleaux (des)
Bourgogne (de)
Boutons-d'Or (des)
Brassard
Bretagne (de la)
Brises (des)
Brissette
Brunelle
Bruxelles (de)

Calixa-Lavallée
Capucines (des)
Chambord (pl. de)
Champs (des)
Charlebois

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES
OUTILS**

Charles-De Gaulle
Charles-De Longueuil
Charles-Gill
Châtelet (du)
Chenonceau (place de)

C.-H.-Grignon
Citeaux (place de)
Clairière (de la)
Clairvaux (place de)
Clermont (place de)
Cliche
Cluny (place de)
Comeau
Comtois
Concorde (de la)
Conifères (des)
Coulée (de la)

Daigneault
Daoust
D'Argenson
D'Auteuil (place)
D'Auteuil
De Bienville
Debré
Décarie
De Lanaudière
De La Salle
De Lévis
Delibes
De Maisonneuve
Denise-Collette
Denise-Pelletier (place)
Denise-Pelletier
Des Autels
Desrochers
Dieppe
Disraeli
Docteur-Jodoin (du)
Dominique
Du Prévert
Duvernay

Église (place de l')
Église (rang de l')
Église
Émile-Nelligan
Épervière (place de l')
Épervière (l')
Érables (place des)
Érables (des)
Étienne-Parent

Fabre
Falaise (de la)
F.-A.-Savard
Fauvettes (des)
Favreau
Félix-Leclerc
Fer-à-Cheval (chemin du) : (de la limite territoriale de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville jusqu'au boul. des Hauts-Bois et du 1580, chemin du Fer-à-Cheval jusqu'à la rue Principale)
Fer-à-Cheval (place)
Fernand-Séguin (place)
Fernand-Séguin

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES
OUTILS**

Filion
Flandres (des)
Flaubert
Fleuri (croissant)
Fontainebleau (de)
Fontenay (place de)
Frênes (des)
Frontenac
F.-X.-Garneau

Gabrielle-Roy
Gaillardes (des)
Gaudette (place)
Gauthier (place)
Gauthier
Genève (de)
Geoffrion
Géraniums (des)
Germaine-Guèvremont
Girard
Gilles-Vigneault (place)
Gilles-Vigneault
Giverny (de)
Glaïeuls (des)
Goélands (des)
Golf (chemin du)
Grand-Coteau (du)
Grand-Coteau (place du)
Grand-Degré (du)
Grand-Ravin (du)
Grenoble (de)
Guy-Sanche

Hauts-Bois (boulevard des) : (à l'exception de la partie entre le chemin du Fer-à-Cheval
et la rue Norman-Bethune)
Hauts-Bois Nord (place des)
Hauts-Bois Sud (place des)
Hébert
Henri-Becquerel
Henri-Giraud
Hêtres (des)
Hirondelles (des)
Honoré-Mercier
Huet

Iris (des)
Isola-Comtois

Jacinthes (des)
Jacquelin-Beaulieu
Jacques-De Sainte-Hélène
Jacques-Rousseau
Jacques-Sénécal
Jardins (des)
Jean-Duceppe
Jean-Lesage
Jean-Perrin
Jonquilles (des)
Joseph-Véronneau
Jules-Choquet (avenue)

La Bussière (de)
Lac (avenue du)
Lamoureux
Langevin
Lapointe

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES
OUTILS**

La Rochelle (place de)
La Rochelle (de)
Laure-Conan
Lavardin (de)
Léon-Malo
Lilas (des)
Limoilou (de)
Limousin (du)
Lionel-Groulx
Lisbonne (de)
Liseron (du)
Loire (de la)
Lorraine (de)
Louis-Fréchette
Louis-Hébert
Louis-Jolliet

Louis-Pasteur
Louvre (du)
Lussier
Luxembourg (du)

Madrid (de)
Marc-Aurèle-Fortin
Marcel-Gamache
Maréchal-Foch (du)
Marguerites (des)
Marie-Curie
Marie-Rollet
Marseille (de)
Maurice-Duplessis
McDuff
Mésanges (place des)
Michel
Mitrelle (place de la)
Mongeau
Monseigneur-De Laval
Montagne (avenue de la)
Montagne (place de la)
Montclair
Montparnasse (de)
Montpellier (de)
Mont-St-Bruno (avenue du)
Moulin (du)
Muguet (du)

Nantes (de)
Narbonne
Nobel (entre les rues Principales et Blaise-Pascal)
Norman-Bethune
Normand-Hudon
Normandie (de)
N.-P.-Lapierre (boulevard)
N.-P.-Lapierre (place)

Octave-Crémazie
Oeillets (des)
Olivier-Chauveau
Olivier-Guimond
Orchidées (croissant des)
Orchidées (des)
Orléans (d')

Parc (avenue du)
Paris (de)
Paris (place de)

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES
OUTILS**

Parizeau (place)
Patenaude
Paul-De Maricourt (place)
Paul-De Maricourt
Paul-Sauvé
Paysans (des)
Pépin
Père-Marquette (du)
Périgord (du)
Pervenches (des)
Picardie (de)
Piémont (du)
Pierre
Pierre-D'Iberville
Pierre-De Coubertin
Pinsons (des)
Pionniers (avenue des)
Place (de la)
Plaines (des)
Plateau (du)
Poitiers (de)
Poitou (du)
Ponceau (du)
Pourpiers (des)
Prairies (des)
Prés (des)
Principale : (du chemin du Fer-à-Cheval jusqu'à la rue Nobel et de la montée des
Quarante-Deux jusqu'à la limite nord de la ville de Sainte-Julie)
Provence (de)
Provost

Remparts (des)
René-Lévesque
René-Lévesque (place)
Richard
Riendeau
Ringuet
Robert
Roger
Roger-Lemelin
Rome (de)
Ronsard
Rossignol (du)
Rouen (de)
Roussillon (du)
Ruisseau (du)

Sainte-Julie (montée) : (de la rue Principale jusqu'au 1001 montée Sainte-Julie)
Saint-François-d'Assise
Saint-Joseph (boulevard)
Saint-Joseph
Saint-Louis
Saint-Malo (de)
Saint-Pierre
Samuel-De Champlain
Sanctuaire (du)
Savane (de la)
Savaria
Savoie (de la)
Seigneurie (de la)
Simone-De Beauvoir
Sorbier (du)
Sources (des)
Strasbourg (de)
Sureau (du)
Suzor-Coté

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES
OUTILS**

Terrasse (de la)
Thomas-Chapais
Tilleuls (des)
Touchette
Trembles (des)
Trudeau
Tuileries (des)

Valençay (place de)
Vallée (rang de la)
Vallon (du)
Vauquelin
Vendôme (de)
Vents (des)
Verdure (de la)
Verger (du)
Versailles (de)
Vert-Bois (du)
Vienne (de)
Villandry (de)
Villeneuve (place)

Williams

Yoland-Guérard

